

**Conseil d'Administration
Du Centre Communal
d'Action Sociale
Séance du 10 janvier 2023**

République Française
Ville de Saint-Cloud

Pôle Solidarité, citoyenneté et Santé

Secrétaire de séance
Sylvie SOIRAT

Présents : 14
Pouvoirs : 1
Votants : 15
Ne prend pas part : 0

Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents

Le Président

M. ~~Éric~~ BERDOATI

Le Vice-Président

M. Jean-Christophe PIERSON

Les Elus

Mme Mireille GUEZENEC

M. Jean-Claude TREMINTIN

Mme Virginie RECHAIN

Mme Diane MICHOUDET

M. Nicolas PUJOL

M. Rafaël MAYCHMAZ

Mme Irène DOUSAS

Autres

Mr Claude BOGACZ

M. Xavier CROSNIER
LECONTE

M. Vincent NOEL

Mme Catherine PERRAUDEAU

M. Alain RAVAILLER

M. Henri ROISIN

Mme Gisèle THOMAS

M. Marc TIHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le dix janvier à 18 heures 00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-CLOUD se sont réunis sous la présidence de Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, pour la séance à laquelle ils ont été régulièrement convoqués par lettre du mercredi quatre janvier 2023.

Le pouvoir suivant a été donné :

- Madame Mireille GUEZENEC à Monsieur Jean-Christophe PIERSON

8/ SECOURS FINANCIER

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 23 juin 2020 nommant Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu l'arrêté du Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 25 juin 2020, donnant délégation de pouvoir et de signature à Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président,

CONSIDERANT les difficultés financières rencontrées par domicilié - 92210 Saint-Cloud, pour régler les frais d'abonnement annuel de son pass navigo.

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL:

ARTICLE 1 : ACCORDE un secours de 740,00 € à Monsieur - 92210 Saint-Cloud, pour régler les frais d'abonnement annuel de son pass navigo.

ARTICLE 2 : DIT que cette somme sera à imputer sur le budget de l'exercice en cours (secours par délibération) et directement versée à :

Fait et délibéré à Saint-Cloud, le 10 janvier 2023

Pour extrait conforme,

**Par délégation du Président du CCAS,
Le Vice-président,**

Jean-Christophe PIERSON

Télétransmission en Préfecture le : **M-01-23**
Numéro A.R. - Préfecture : **23-02437**

Publication électronique par CCAS de Saint-Cloud le : **M-01-23**

Acte exécutoire en date du : **M-01-23**

